

20<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

20<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

## Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TELEPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

## Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RECLAMES 3 <sup>e</sup> page	2 fr. 50
2 <sup>e</sup> page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

Quelques observations à propos de la crise ministérielle.

La Constitution devrait interdire par un article spécial au chef du Gouvernement d'être malade. La maladie de M. Tardieu a été mortelle au ministère. Peut-être n'est-il pas très généreux d'attaquer un homme quand il est alité, ni très élégant de profiter — s'il l'on peut ainsi dire — de ce qu'il n'est pas là pour l'assommer. Mais l'élegance n'est pas classée parmi les vertus, même politiques.

L'absence du pilote a permis à son maladroit remplaçant d'amener le navire juste sur l'écueil que ses vigies lui avaient pourtant signalé.

La question sur quoi le ministère a été battu semble bien peu de chose par rapport aux grandes et terribles affaires qui sont en discussion chez nous et au dehors. Aussi l'on s'étonne que M. Henry Chéron ait mis tant d'ingéniosité pour en faire sortir une catastrophe.

Quelle rage l'a pris d'engager là-dessus l'existence du gouvernement ! C'est une manie malfaisante que de braquer ainsi, comme un pistolet au coin d'un bois, la « question de confiance », au détour de chaque scrutin. On abuse vraiment de ce moyen de pression. C'est une habitude qu'on a héritée de M. Poincaré, lequel n'a jamais beaucoup été contredit et mettait volontiers fin à toute discussion par cet ultimatum : Si vous ne faites pas cela, je m'en vais ! En certaines circonstances tragiques, ce procédé se justifie. Mais nous n'en sommes plus là, et l'on devrait bien en revenir à des procédés plus normaux !

Les plus fidèles amis d'un gouvernement finissent par trouver exaspérant de ne jamais être libres de leur vote et ils aimeraient qu'on leur laissât un peu le loisir d'avoir une opinion sans être hérétiques et sans risquer une crise ministérielle. Les plus patients en arrivent à secouer cette « discipline » qui les oblige à approuver ce qu'ils désapprouvent parce que cela plaît au ministre, ou à ne pas vouloir ce qu'ils veulent, pour cette raison que l'Excellence n'en veut pas !

Et l'on ne peut s'empêcher de penser que M. Henry Chéron est victime d'un accident que lui-même a provoqué.

De quoi s'agissait-il ?

D'une exonération d'impôts aux petits commerçants mariés, « dont le conjoint travaille à l'entreprise, à condition que le bénéfice n'exécède pas 20.000 fr. ». Suivant les calculs du ministre et de la commission, cela représentait de 20 à 50 millions et cela faisait disparaître de la fiscalité une injustice atteignant 5 ou 600.000 assujettis. La proposition en avait été soumise à la commission par un membre de la majorité, M. Joseph Denais, Ministre et commission étaient d'accord sur le principe. Mais, celui-ci voulait le faire « renvoyer à l'étude », tandis que celle-là voulait le faire voter tout de suite.

Vraiment, cela valait-il la peine de mettre en jeu l'existence du ministère, dans le moment surtout où celui-ci est engagé en des négociations internationales de la plus haute portée, dans le moment où (comme le rappelle L'Œuvre) il y a à régler la réduction des armements, la trêve domaniale, les assurances sociales, la répression des hausses illicites, etc. ? Bien sûr, on peut toujours déclarer qu'il s'agit d'un principe. Mais le premier respect des principes consiste à ne pas les galvauder. Et puis, il y a parmi eux une hiérarchie, un ordre d'importance et de préséance. Il en est qui passent avant d'autres. C'est ce que M. Henry Chéron a oublié.

La vérité, c'est que celui-ci a un tempérament de caissier plus qu'un cerveau de ministre du public. Il ne voit que ses réserves et ses plus-values à quoi il ne veut pas qu'on touche. Il ne conçoit d'autre politique que celle de l'amortissement à doses massives. Sans doute cela est bien. Pourvu que ces réserves du Trésor ne soient pas prises sur le nécessaire du public, que l'abondance de l'Etat ne soit pas au détriment de la prospérité du pays et que la richesse de l'un ne

soit pas réalisée sur l'appauvrissement de l'autre !

Quant à l'amortissement, il faut le régler de manière qu'il ne favorise pas exclusivement les Français de l'An 2.000 ! Au rythme formidable dont M. Henry Chéron y va, nos petits-fils n'auront pas un sou de dettes tandis que nous en sommes écrasés. Nous crevons à la peine pour leur permettre de vivre allégués et contents !... Ah ! ces gens trop prévoyants, s'ils n'empoisonnaient que leur propre existence ! Mais quand ils sont ministres des Finances, ils rendent malheureux tous leurs contemporains.

Et, après tout, est-ce que les générations présentes n'ont pas assez payé de sang et d'argent ? A chacun son lot de peines et de misères. Ceux qui dorment encore au fond de l'avenir se débrouilleront !... Et qu'on pense un peu, si possible, aux misérables humanités qui vivent aujourd'hui !

Ainsi, la politique financière de M. Chéron était en opposition absolue avec celle de la commission des finances. Celle-ci défendait un peu la cause des contribuables actuels et présents, tandis que M. Chéron ne voulait pas entendre parler de dégrèvements, ou si peu que cela ne comptait pas. C'est pourquoi ce petit fait prit à ses yeux une grande importance. On touchait à sa doctrine. C'était vrai et, justement, c'est là ce qu'on voulait. Il s'agissait d'en inaugurer une autre.

Et, au fond, M. Henry Chéron se trouvait en hostilité avec l'ensemble de la Chambre. Libre, celle-ci eût adopté, à l'unanimité, la proposition de dégrèvement.

Le ministre s'est obstiné à défendre une cause perdue, et, pour essayer de sauver sa mauvaise politique financière, il l'a mise sous l'égide de la politique générale du Gouvernement contre qui personne n'avait de griefs sérieux. Il n'a réussi qu'à compromettre celle-ci sans préserver celle-là. C'est un beau résultat.

Emile LAPORTE.

## UN PETIT MOT D'ECRIT

### LE BEAU FILM

La disparition du malheureux Kouttépoïf !

Avouez que la firme Actualité, produit rarement d'aussi beaux films. Rien n'y manque ; ni la femme fatale, ni la course folle des détectives sur la trace des coupables, ni la torture dans la ville mystérieuse !

Mais si le fait-divers est excellent, le crime, lui, appelle quelques critiques. Certes, a priori, le déguisement du gendarme en gardien de la paix est une trouvaille de génie, et qu'il faut retenir particulièrement pour les cambrioleurs de grand style. Mais que penser du manteau beige ! Le choix de cette nuance est une faute de goût. Le noir, Madame ! Le noir ou le gris, telles sont les seules tonalités admises pour les manteaux de conspiration.

D'une façon générale, on peut reprocher aux artistes l'abus qu'ils font des couleurs vives, voire criardes ; ce taxi rouge, c'est encore une erreur. De même le teint vermillonné du chauffeur-joufflu.

Reste enfin le grief capital à mes yeux : l'objet du rapt. Un général, quelle idée bizarre !

Par Jupiter ! Je comprendrais l'enlèvement de miss Europe...

Quant à l'auto grise, on a tout remarqué d'elle. Mais personne, ni le garçon de salle, ni la mercière, ni l'hôtel n'a reconnu la marque de la voiture. C'est « une auto grise », c'est un « taxi rouge ». Image vague, comme celles que tracent, à grands coups d'estompe, les illustrateurs des romans populaires :

« L'auto sanglante disparut dans le brouillard ». Si vague qu'on se demande si les témoins ne sont point abusés par cette sorte de mirage de l'esprit qu'est la fausse réminiscence.

Quel dommage que l'enlèvement du général Kouttépoïf n'ait pas eu lieu un jour de semaine, à l'heure d'une sortie d'école. Parmi les jeunes garçons qui jouent aux billes, le sac aux reins, entrant de classe, on eût trouvé sans peine des témoins capables de fournir

## Informations

### La crise ministérielle

Le ministère Tardieu avait été constitué dans la nuit du 2 au 3 novembre 1929, après une crise ministérielle qui ouverte le 22 octobre, par la chute du Cabinet Briand, n'avait pas duré moins de onze jours.

M. Tardieu, qui était revenu au gouvernement en 1926, lors de la formation du Cabinet d'Union nationale, comme ministre des travaux publics, était passé au ministère de l'Intérieur, en 1928, y était resté dans le Cabinet Briand et avait gardé ce portefeuille en devenant président du Conseil. Son gouvernement ne comprenait pas moins de deux ministres et huit sous-secrétaires d'Etat de plus que les Cabinets précédents, soit au total, seize ministres et douze sous-secrétaires d'Etat, dont vingt-quatre étaient députés et se volaient en groupe serré leur propre confiance.

Il s'était présenté devant le Parlement, le jeudi 7 novembre, et, après deux jours de discussion à la Chambre, son programme était approuvé, dans la nuit du 8 au 9 novembre, par 327 voix contre 256, soit 71 voix de majorité.

Le Cabinet Tardieu a duré trois mois et quinze jours.

### Au Sénat

Le Sénat qui devait commencer le grand débat sur les Assurances Sociales n'a pu tenir, en raison de la chute du Cabinet Tardieu, qu'une séance de pure forme où après le dépôt par M. Valadier de son rapport sur le projet de loi portant la loi sur les Assurances sociales a été laissé à son président le soin de convoquer le jour où le nouveau gouvernement pourra donner lecture de la déclaration ministérielle.

### Evacuation de la Rhénanie

On croit savoir que la tête de pont de Mayence sera évacuée au cours du mois de mai. Sur les 8.000 hommes qui composent les troupes d'occupation, 7.000 environ seront dirigés vers l'intérieur tandis qu'un millier resteront à Mayence jusqu'à l'évacuation définitive, c'est-à-dire jusqu'au mois de juin.

C'est donc à Mayence où se trouve le quartier général de l'armée du Rhin que se jouera le dernier acte de l'évacuation de la Rhénanie occupée.

### Les Soviets et la religion

A la suite de la condamnation par le pape Pie XI des activités antireligieuses en Russie, la Société russe « Sans Dieu » a décidé d'organiser une vaste campagne à l'effet d'empêcher les fidèles d'assister aux fêtes religieuses de Pâques.

Cette campagne commencera le 19 mars prochain, le jour même désigné par le souverain pontife comme devant être consacré à des prières dans le monde entier. Environ 200.000 membres de la Société des « Sans Dieu » organiseront, à partir de cette date, des défilés gigantesques et des manifestations monstres, ainsi que des pièces de théâtre antireligieuses afin d'empêcher les masses de se rendre aux offices du carême.

### Conférence navale ajournée

A la suite de la crise ministérielle française, les principaux délégués français n'assisteront pas aux réunions qui pourront être tenues, et les experts français cesseront de collaborer aux travaux de la première commission et du sous-comité d'experts.

Le premier ministre britannique a décidé que, dans ces conditions, il valait mieux suspendre provisoirement les travaux officiels de la Conférence.

La réunion qui devait avoir lieu mardi après-midi entre les principaux délégués des deux nations, — un écolier ne vous dira jamais, comme certains témoins : « J'ai vu passer une forte limousine », ou « une vieille Panhard », ou « Hispano ». Je connais deux petits bonshommes, l'un de sept, l'autre de douze ans, — qui jadis avec stupeur les connaissances mécaniques, lorsque je les emmenais sur les routes. A deux cents mètres, sur l'aspect du pont arrière d'une voiture, ils me disent le nom du constructeur, et, pour certaines firmes populaires, la série. Pour moi, c'est une « auto grise » ou un « taxi rouge » que je double. (Je ne fais attention aux marques que si je suis double). Mais, eux, auront du premier coup d'œil reconnu qu'il s'agissait d'une B-14 ou d'un C-4, ou d'une « 9 Chénard », l'arrive parfois cependant que les deux experts ne soient pas d'accord. L'auto approche. Vous pouvez être sûr que c'est le plus jeune qui a raison.

Mais l'auto grise et le taxi rouge ont pris soin de faire leur coup un dimanche jour où précisément, les parents défendent aux jeunes amateurs de mécanique d'aller baguenauder sur les routes, « rapport aux autos ».

légés britanniques français et américains a été ajourné.

Toutefois, les conversations privées se poursuivront entre les délégués étrangers.

### En Indo-Chine

Le gouverneur général de l'Indochine vient de signaler au ministre des colonies que dans la nuit du 15 au 16 février, un fonctionnaire annamite de Vinh-Boa, province de Haiphong, appartenant qu'une bande d'individus se rassemblait au village de Coam, se rendit chez le mandarin de Ninh-Giang pour demander du renfort.

A son retour en automobile il fut attaqué et tué. Mais les rebelles se heurtèrent aussitôt à un détachement de vingt gardes indigènes qui s'empara de quatorze d'entre eux.

Dans la même nuit, un autre groupe d'une cinquantaine d'individus attaqua le village de Phu-Duc, dans la province de Thai-Binh, blessant la fille du mandarin et trois miliciens.

### EN PEU DE MOTS...

— La cour d'assises de la Dordogne a condamné à la peine de mort le nommé Cipierre, qui assassina Mme et M. Vignard, vérificateur des poids et mesures à Figeac.

— Un doublement s'est produit dans une carrière près de Clermont-Montigny. Quatre ouvriers ont été ensevelis. Deux ont été tués et deux blessés.

— La construction d'un second four crématoire va avoir lieu à Moscou. Lorsque cette construction sera terminée, les Soviets procéderont à la fermeture des cimetières.

— On annonce que l'état de la reine de Suède est très grave. La malade respire très difficilement.

— La neige est tombée, mardi, en abondance à Toulouse et Montauban.

## NOS ÉCHOS

### Bête monstrueuse.

Depuis quelques jours, les promeneurs ou même quelques gens du pays, non prévenus, qui traversent, la nuit, les bois de Marsales, en Dordogne, sont épouvantés par la rencontre inattendue d'un animal à la silhouette surprenante, qui tout à coup, au détour d'une allée, leur apparaît comme une sorte de monstre mythologique ! Et de fuir !

Qu'ils se rassurent. Il ne s'agit que d'un chameau, ou plus exactement d'un dromadaire. Maintenant, qu'est-ce que fait ce dromadaire dans le département ? Voici :

Un habitant de Montparzier-en-Dordogne avait reçu en héritage ce dromadaire. Fort embarrassé de cet animal, il eut l'idée de le mettre en loterie. Il avait déjà placé un certain nombre de billets lorsque les gendarmes lui dressèrent procès-verbal pour loterie non autorisée. Le dromadaire fut confisqué.

Et les gendarmes le mirent au vert dans les bois de Marsales, en attendant qu'une décision administrative soit prise.

Is ne pouvaient, en effet, le loger à la gendarmerie. Les dromadaires ont besoin d'espace. Tout le monde se souvient de celui dont Alphonse Allais a conté l'histoire. On l'avait enfermé dans un tiroir de commode et il était mort, manque d'air !

### La réhabilitation de Jeanne d'Arc

M. Pierre Champion, l'historien bien connu, a découvert tout récemment au British Museum, dans la collection Stowe, un manuscrit relié en maroquin rouge, extrêmement précieux pour l'histoire de Jeanne d'Arc et qui paraît avoir échappé à tous ceux qui se sont occupés d'elle et à Quicherat lui-même.

Il s'agit de la déposition des notaires qui participèrent à son jugement, déposition recueillie lors du procès en réhabilitation.

M. Champion estime que cet exemplaire appartient à Charles VII, puis à Louis IX qui le fit déposer à la Sainte-Chapelle. Il était encoré en France au début du XVII<sup>e</sup> siècle.

On le retrouva au siècle suivant en Angleterre, d'où il n'est plus sorti depuis.

Comment et dans quelles conditions a-t-il traversé la Manche, est un petit problème historique dont on ne voit guère la solution.

**Foch jugé par Clemenceau.**  
Dialogue entendu à la Cour de Cassation, avant une des conférences qu'il s'y donnent actuellement :  
— Non, Clemenceau ne s'est pas montré élogieux pour Foch, dans ses Mémoires.  
— Cependant... car Martet affirme dans son livre...  
— Pleuse inexactitude dictée par le souci de présenter sous le jour le plus favorable la figure de son ancien patron.  
— Vous croyez ?  
— J'en suis sûr ! Vous n'aurez, d'ailleurs qu'à lire, dans son prochain livre,

## URBANISME...

Un des mots les plus jeunes de notre langue.

En 1918, le dictionnaire Larousse l'ignore. En 1926, il lui fait accueil. Il nous le présente alors sous le titre de « science de l'aménagement des villes. » Cela dit bien ce que cela veut dire : un peu sèchement peut-être.

Pour moi, l'urbanisme ne consiste point seulement dans les vastes pensées, les desseins à longue échéance, l'exécution par tranches importantes d'un plan complet. Certes, des prévisions d'ensemble sont indispensables. Mais leur réalisation se heurte souvent à des influences défavorables et à des moyens insuffisants, surtout dans les petites villes. Elle marque alors le pas indéfiniment.

N'est-ce point aussi de l'urbanisme, cet art ingénieux qui consiste, sans rien bouleverser et sans dépenser beaucoup, à embellir au jour le jour la cité, à mettre en valeur ses attraits, à préserver d'affront les vestiges de son passé, à sauver de la ruine ses monuments grands ou petits ? C'est de l'urbanisme, en effet et même du meilleur. Je me félicite de le voir chez nous pratiqué.

La satisfaction du simple citoyen s'ajoute chez moi le contentement du citoyen officieux, souvent appelé au titre du Syndicat d'Initiative ou autrement, à montrer sa ville à des visiteurs nombreux et de qualité. Je suis fier d'en faire voir le visage dépouillé un peu plus à chaque saison de ses rides et de ses veuves.

Plusieurs de ces soins de beauté viennent d'être rendus à Cahors ou paraissent sur le point de lui échoir. De suivre de trop près cette œuvre il me semble que nous n'en apprécions pas les résultats à leur valeur. Ici comme en tout, l'accoutumance émusse l'intérêt quand elle ne l'abolit point.

Appelés longtemps à grands cris, ces embellissements nous deviennent si vite familiers qu'à peine les avons-nous obtenus qu'ils nous semblent indifférents. Un exemple de ce fait nous est fourni par le dégagement récent du rempart de la Barre, entre la Barbacane et la Tour des Pendus.

D'affreuses étales, accolées à cette muraille, la déshonoraient, en même temps qu'elles enlaidissaient la place Lucérius, une des terrasses les plus nobles de notre ville haute par son nom, par ses vues sur la vallée et par son décor moyenâgeux. Depuis plus de vingt ans, les artistes, les archéologues et les simples gens de goût réclamaient la disparition de ces horreurs. Applaudissons-nous assez à son accomplissement ? Il n'y paraît guère. L'événement en vaut pourtant la peine, même au seul point de vue esthétique. Il nous permet, en outre, d'escompter la remise complète en son état primitif, galerie couverte comprise, du beau mur de 1345 maintenant débarrassé des parasites qui l'alfigeaient.

A l'autre extrémité de Cahors, on travaille à la restauration du monument dit « de la Vierge de Pradier ». La madone en question abrite ses grâces assez profanes et quelque peu

ce qu'a écrit Clemenceau. Et encore, je peux vous affirmer que j'ai mis de l'obstination à lui faire atténuer certains passages.

Les personnes qui se trouvaient devant les interlocuteurs de ce dialogue se retournèrent, et, dans l'une d'elles, reconurent... le général Mordacq !

**Zèle intempestif.**  
Les autorités de Nouvelle-Guinée viennent d'édicter des peines très sévères contre quiconque met en circulation de fausses nouvelles ou des bruits alarmants.

Le dimanche suivant, dans une église, le curé monté en chaire avertissait les fidèles qu'ils iraient brûler dans un grand feu que rien ne pourrait étendre, s'ils ne se décidaient pas à venir plus régulièrement aux offices.

Un gardien de la paix entré dans le saint lieu et qui avait entendu ces menaces, se hâta de sortir pour se rendre auprès de ses supérieurs, à qui il dénonça le coupable de contravention aux nouveaux règlements.

## AU JOUR LE JOUR...

troubadoursques, sous un baldaquin flamboyant et tarabiscoté. Ce dais de pierre risquait de lui choir sur la tête. En tout cas, il s'effritait dangereusement. En même temps, le bas du socle et sa grille, écornés et déjetés, présentaient un aspect lamentable. L'ordonnance du pont de Saint-Georges, ouvrage remarquable à la fois par ses proportions, sa ligne et sa couleur, était déparée par le misérable état de l'édicule qui, depuis bientôt un siècle, domine son carrefour aérien.

Grâce au zèle d'un de nos compatriotes éminents « la Sauvegarde de l'art français » aide la Ville à remettre en état ce monument significatif et plaisant qui ne compte pas parmi les plus importants de Cahors, mais à coup sûr parmi les plus curieux, à sa manière. Cette restauration d'une œuvre d'art Louis-Philippe ne constitue-t-elle pas une ingénieuse participation cadurcienne à la célébration du centenaire du romantisme ?

Revenons maintenant au cœur de la cité. Vivement accompli celui-ci par un particulier, un autre travail vient de combler l'un des vœux que je me permettais d'émettre dans ce journal, il y a quelques mois. La maison où naquit Léon Gambetta montre à présent à nos regards pieux, à la curiosité aussi de nos visiteurs, des murs nets, dignes du grand souvenir qu'ils enclosent. Bienôt, la plaque de marbre qui commémore l'illustre naissance verra son inscription lisible depuis la rue.

Je crois savoir de plus que dans peu de temps, l'une des salles de l'Hôtel de Ville, choisie parmi les plus vastes et les plus claires, rassemblera quelques reliques cadurciennes du tribun, avec beaucoup des témoignages écrits, gravés, peints et sculptés, rendus du vivant de notre compatriote à sa popularité et depuis à sa gloire. A l'avenir quand on voudra connaître sans défaut et bien raconter Gambetta, il faudra venir à Cahors évoquer sur place sa jeunesse, suivre sur pièces sa vie entière, aller de la Place du Marché au Lycée et un peu au-delà, puis, passer de fructueuses heures au Musée que prépare la Mairie...

Voilà pas mal d'entreprises déjà menées à bien ou en passe de l'être. D'autres perspectives agréables semblent apparaître, parmi lesquelles mérite un rang à part l'isolement, avec des moyens d'accès commodes, de l'Arc de Diane. Ce dégagement s'impose à l'égal de celui du rempart de la Barbacane. Nos édiles ont résolu sans tapage et sans grands frais le dernier de ces vieux problèmes, faisons-lui confiance pour trouver à l'autre une solution aussi élégante.

De même que le scepticisme railleur, j'abhorre la morne indifférence. Aussi quand je vois en action chez nous, au jour le jour, un urbanisme attentif à saisir les occasions, habile à les exploiter suivant les moyens dont il dispose, je ne puis me retenir de crier : bravo ! Fais-je pas mieux que de me plaindre ?

Eng. GRANGIÉ.

### Simple dialogue.

Un petit boy américain joue avec une mouche à la vitre d'une fenêtre ; il vient de l'attraper et il la questionne :  
— Jolie petite mouche, es-tu bonne chrétienne ?  
— Oui.  
— Jolie petite mouche, aimes-tu beaucoup le bon Dieu ?  
— Oui.  
— Jolie petite mouche, tu voudrais bien aller au ciel ?  
— Oui.  
— Eh bien ! vas-y ?  
Et il l'écrase.

### Entendu dans la rue

Devant la vitrine d'un marchand de curiosités. Un buste de Napoléon y est exposé. Deux dames s'arrêtent :  
— Tiens, c'est Napoléon, dit l'une.  
— Oui, répond l'autre. Puis, après un temps de réflexion : Et dire qu'on ne sait même pas son prénom !

LE LISEUR.

Elections Sénatoriales

LISTE DES DÉLÉGUÉS SÉNATORIAUX

Le dimanche 17 février, les Conseils municipaux se sont réunis pour désigner leurs délégués à l'élection sénatoriale qui aura lieu le 23 mars prochain. Voici la liste de l'arrondissement de Cahors. Nous donnerons dans nos prochains numéros celles des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNES	CANTON DE CAHORS (Nord)	DÉLÉGUÉS	SUPPLÉANTS
Cahors	Calvet Jean-Marie. Salanié Paul-François. Gayet Henri. Nicolaï Gervais. Gaminade Alexandre. Paubert Louis. Marmiesse Léon. Blanc Marcelin. Courméde Séverin. Alayrac Auguste. Fernando Antoine-Emile. Mallique Jean.	Caillaud Raymond. Boi Antonin. Dellard Emile.	
Espère	Bergues Joseph.	Petit Emile.	
Lamadoleine	Castelnaud Jean.	Couderc Augustin.	
Larroque-des-Arcs	Hérel Prosper.	Crayol Vincent.	
Mercuès	Delpont Jean.	Delpeche Charles.	
Pradines	Rigal Charles. Andrieu Baptiste.	Astruc Pierre.	
Valrouffé	Balagayrie Toussaint.	Castelnaud Antonin.	
CANTON DE CAHORS (Sud)			
Arcambal	Cabarro Ludovic. Dajan Jean.	Rossignol Antoine.	
Labastide-Marnhac	Rouch Louis. Passerieux Justin.	Roussel Emile.	
Le Montat	Fournié Henri.	Marabelle Pierre.	
Trespoux-Rassiels	Malidat Gabriel.	Filhol Jean.	
CANTON DE CASTELNAU-MONTRATIER			
Castelnaud-Montratrier	Blanié Bertin. Brocard Augustin. Delaud François.	Mazelle Pierre.	
Cézac	Garrigues Jean.	Albouys Louis.	
Flaugnac	Honras Amédée. Sirejol Jules.	Marabelle Louis.	
L'Hospitalet	Bouzerand Paul.	Delrieu Baptiste.	
Pern	Blanc Joseph. Vayssières François.	Austruy Jean.	
St-Paul-Labouffie	Lacaze Bernard. Linon Louis.	Fourniols Sylvain.	
Sainte-Alauzie	Brugel Marcelin.	Bouthoumieux Georges.	
CANTON DE CATUS			
Boissières	Bousquet Cyprien. Bousquet Adrien.	Mangieu Ludovic.	
Calamane	Rible Marcelin.	Ausset Emile.	
Catus	Soulié Jean. Vaysse Camille.	Rey Antoine.	
Crayssac	Lasfargues Edouard.	Raffy Henri.	
Françoulès	Périé Timothé.	Souques Célestin.	
Gigouzac	Besse Achille.	Vayssières Sylvain.	
Les Junies	Maury Eloi. Atteles Adrien.	Boulzaguet Irénée.	
Labastide-du-Vert	Labro Auguste.	Lafage Victor.	
Lherm	Bessou Pierre. Cousy Raymond.	Bessat Alphonse.	
Maxou	Lagrive Ernest.	Eru Louis.	
Mechumont	Pradadaud François.	Jouclas Théophile.	
Montgesty	Delfort Emile. Lacoste Antoine.	Verdié Baptiste.	
Nuzéjols	Cammas Jean-Baptiste.	Calmon Firmin.	
Poncirq	Brunel Jules.	Besombes Albert.	
St-Denis-Catus	Guyoneaud François.	Pégourié Joseph.	
St-Médard-Catus	Françoul Léon.	Salgues Jean.	
CANTON DE CAZALS			
Les Arques	Gizard Henri-Louis. Arnaud Frédéric.	Cussac Noël.	
Cassagnes	Boussac Antoine.	Redon Léon.	
Cazals	Touriol Joseph. Vialard Lucien.	Cary Louis.	
Frayssinet-le-Gélat	Bladié Amédée. Verdié Remy.	Mourgues Gaston.	
Gindou	Soulié Jacques. Darnis Henri.	Pelatié Abel.	
Goujonnac	Gélys Louis. Mouriol Maurice.	Dubernard Aristide.	
Marmintac	Molinié Julien. Valet Félix.	Soussirat Urbain.	
Montcléra	Mézergue Louis. Séjol Raymond.	Calmeille Pierre.	
Pomarède	Annes Léopold.	Rajade Gabriel.	
St-Caprais	Lacaze Alain.	Souleillou Sylvain.	
CANTON DE LALBENQUE			
Aujols	Dulac Robert.	Pouzergues Georges.	
Bach	Theil Camille.	Lacaze Savinien.	
Belfort-du-Quercy	Planchoy Joseph. Marconnié Antoine.	Canillac Alebrt.	
Belmont-St-Foi	Brugidou Alfred.	Salles Henri.	
Cleirac	Despeaux Baptiste.	Soupa Edouard.	
Cremps	Oucival Philippe.	Bach Justin.	
Escamps	Vaysse Casimir.	Oucival Henri.	
Flaujac-Poujols	Cubaynes Antoine.	Sabrié François.	
Fontanes-Lalbenque	Dugès Célestin. Troussel Paul.	Périé Antonin.	
Laburgade	Bousquet Ferdinand.	Miquel Jean-Paul.	
Lalbenque	Ferrié Joseph. Daynard Paul. Gaillard Joseph.	Delon Auguste.	
Montdoumerc	Boussuge Léon. Sicard Edouard.	Courdesses Valéry.	
Vaylats	Bru Arthur. Cavaillé Clément.	Cournut Paul.	
CANTON DE LAUZES			
Blars	Cajarc Lagarrigue Armand.	Baras Albert.	
Cabrerets	Besse René. Marcenac Jean.	Armand Jean-Louis.	
Cras	Redoules Jean.	Capelle Paul.	
Lauzès	Floyrac Urbain.	Marcouly Sylvain.	
Lentillac-Lauzès	Maury Jean-Louis.	Poujade André.	
Nadillac	Dufour Paul.	Marcouly Léon.	
Orniac	Cassan Amédée.	Issaly Casimir.	

COMMUNES	DÉLÉGUÉS	SUPPLÉANTS
Sabadel-Lauzès	Rouchayrols Alithe.	Blanc Edouard.
St-Martin-de-Vers	Garrigou Louis.	Capelle Louis.
St-Cernin	Dardenne René. Garrigues Basile.	Lapergue Paul.
Sauliac	Permezel Maurice.	Magne Gustave.
Sénaillac-Lauzès	Delfau Gabriel. Lacarrive Antoine.	Marty Joseph.
CANTON DE LIMOGNE		
Beauregard	Flaujac Eugène. Filhes Louis.	Vialatte Victor.
Calvignac	Vignals Paul. Bousquet Paul.	Cajarc de Lagarrigue Ed.
Génévières	Colomb Louis.	De Braquillage Marc.
Concois	Lasfarguet Edmond. Cavaillé Alphonse.	Andissac Casimir.
Laramière	Delmas Sébastien. Déjean Joseph.	Neulat Joseph-Emile.
Limogne	Bach André. Crayssac Félix.	Cabrit Edmond.
Lugagnac	Rames Georges.	Fau Firmin.
Promilhanes	Calvy Baptiste. Flaujac Calixte.	Carrières Jean-Pierre.
Saillac	Pradines Jean-Pierre. Landes Sylvain.	Marty Clément.
St-Martin-Labouval	Para Jean-Pierre.	Pradines Camille.
Varaire	Courpet Emile. Balot Louis.	Artous Jean.
Vidallac	Colon Cyprien.	Couderc Firmin.
CANTON DE LUZECH		
Albas	Dulac Joseph. Delcros Hyacinthe.	Ballandé Oscar.
Anglars-Juillac	Maurol Jean-Henri.	Fauvestre Henri.
Bélaye	Couhot Léon.	Roques Pierre.
Coillac	Brugel Léon. Capis Célestin.	Bosc Alban.
Cambayrac	Beldio Antoine.	Bergon Louis.
Carnac-Rouffiac	Bessières Sébastien.	Graulhières Urbain.
Castelfranc	Arnaudet François. Fournié Elie-Joseph.	Valette Louis.
Douelle	Poujade Alexandre. Vidal Auguste. Cavaillé Louis.	Bessières Jean.
Luzech	Pons Ernest. Hautesserre Auguste.	Joulet Edmond.
Parnac	Couture Léopold. Blanié Henri.	Bonafoux Denis.
St-Vincent-Rive-d'Oli	Derrupé Henri. Bourgeade Henri.	Saninié Stanislas.
Sauzet	Lasbouyges Léonce. Foissac Frédéric.	Gayet Clément.
Villesèque	De Ginestet Emilien.	Vignals Alfred.
Bagat	Lespignet Isidore.	Tourne Louis.
Belmont	Guignès Henri.	Caumont Emile.
Le Boulbet	Ausset Paul.	Imbert Aimé.
Fargues	Autefage Henri.	Robert Maurice.
Lascabanes	Lespignet Géolin.	Fieldès Adolphe.
Lebreil	Peindarie Léon. Aly Louis.	Lasvènes Louis.
Montcuq	Carles François-Eugène.	
Montlauzun	Rouges Alfred.	Delsoi Noël.
St-Cyprien	Boutigues Félix. Salves Louis.	Bouysson Jean.
St-Daunès	Bley Jules.	Aladel Pierre.
St-Laurent-Lolmie	Denègre Antoine.	Québreu Jules.
St-Matré	Lala Paul.	Maradènes Adrien.
St-Pantaléon	Vilas Paul.	Sabatié Antoine.
St-Croix	Bernadou Frédéric.	Autessere Philistin.
Sauz	Cagnès Jean-Baptiste.	Cazes Jean.
Valprieonde	Vignoles Félix.	Vigouroux Marc.
CANTON DE PUY-L'ÉVÊQUE		
Duravel	Rey Edmond. Cazabonne Oscar.	Cax Emile.
Floressas	Brugalières Joseph.	Loussert Elie.
Grézels	Nouvel Léonce.	Lala Denis.
Lacapelle-Cabanac	Delvit Paul.	Delbes Louis.
Lagardelle	Coste Aimé.	Marratuech Frédéric.
Mauroux	Gardes Ernest.	Delbes Emile.
Montcabrier	Escande André. Froment Pierre.	Lachaudrue Camille.
Pescadoires	Delmas Marcel.	Rigal Urbain.
Prayssac	Ditours Gaston. Jouffreau Lucien. Taillade Marcel.	Rajade Henri.
Puy-l'Évêque	Vayssié Maurice. Delmas Pierre. Delbreil Gérard.	Mauriol Henri.
St-Martin-le-Redon	Laporte Aristide.	Daynard Alfred.
Sérignac	Laroche Henri.	Daynard Cléon.
Soturac	Denuc François. Lacombe Henri.	Lacombe Clovis.
Touzac	Gipoulou Abel.	Mortefon Jean.
Vitre	Combes Victor.	Barthélémy Auguste.
CANTON DE ST-GÉRY		
Berganty	Cubaynes Jean.	Cabarrot Rémy.
Bouziès	Bessac Gustave.	Delon Antoine.
Cours	Lemozy Adrien. Bastide Théophile.	Marques Alfred.
Crégols	Parra Fernand.	Faurie Baptiste.
Esclauzels	Lacaze Frédéric.	Sembel Jean.
St-Cirq-Lapopie	Mouillhéat Ernest. Delmas Joseph.	Décamps Baptiste.
St-Géry	Rigouste Jean. Dablan Justin.	Magnes Martial.
Tour-de-Faure	Conquet Paul. Moles Victor.	Marcenac Emile.
Vers	Manhiabal Léon. Feyret Urbain.	Fayret Auguste.



Prenez, même le soir, sans appréhension, le Café SANKA sans-caféine, c'est le seul qui n'empêche pas de dormir.

En vente dans les épiceries et maisons d'alimentation. Ehrmann-Publicité

CAHORS L'ÉCOLE NORMALE DE GARÇONS

Cette importante affaire entre dans une phase nouvelle. L'École de l'Aveyron ne pouvant plus recevoir les élèves-matres du Lot, il importe de lui trouver une solution. Après étude de la situation, on a envisagé l'incorporation de l'École Normale au Lycée. C'est une formule qui a été appliquée ailleurs et qui bien pratiquée donne de bons résultats.

Nous aurons à en reparler. En attendant, nous publions ci-dessous la lettre que M. de Monzie, Président du Conseil Général et maire de Cahors, vient de recevoir à ce sujet du Ministère de l'Instruction Publique. La voici :

« Paris, le 12 février 1930.  
« Monsieur le Ministre,

« Vous avez exprimé le désir de voir l'École Normale d'instituteurs du Lot, incorporée au Lycée de Cahors au lieu d'être réunie à l'École Normale d'instituteurs de Rodez.

« J'ai l'honneur de vous informer que l'administration de l'Instruction publique est toute disposée à étudier cette affaire, mais l'initiative ne peut être prise que par le Conseil Général du Lot à qui il appartient d'apprécier l'opportunité de cette mesure.

« Le Département aurait à prendre en sa charge les dépenses qui lui incombent pour l'appropriation, l'aménagement et l'entretien des bâtiments.

« Si l'y a des places en nombre suffisant à l'internat du Lycée, la Direction de l'Enseignement secondaire devra être consultée sur l'organisation d'un internat commun.

« Il convient donc, avant toute décision de principe, que les autorités préfectorales et académiques établissent un projet détaillé d'organisation et d'installation du nouvel établissement, saisissent les assemblées municipales et départementales et constituent un dossier sur l'examen duquel M. le Ministre se prononcera.

« Veuillez agréer, etc... »

Justice de paix

M. Lompuech, juge de paix à Cahors, est admis à la retraite, et est nommé juge de paix honoraire.

Cour d'assises du Lot

Voici la liste des jurés qui seront appelés à siéger pendant la session de la Cour d'assises du Lot qui s'ouvrira le 31 mars :

Jurés titulaires

MM. Coldefy, propriétaire à Caniac ; Mirabel Gaston, limonadier à Cahors ; Moneany, menuisier à Comiac ; Calvet, inspecteur de l'Assistance publique à Cahors ; Labrunie, cultivateur à Vayrac ; Montet, maire de Milhac ; Vayssié, propriétaire à St-Martin-de-Vers ; Capelle, négociant à Lauzès ; Constant, maire de Loupiac ; Denuc, maire de Soturac ; Bessing, officier en retraite à Lagardelle ; Destrel, propriétaire à Vayrac ; Dablan, propriétaire à Varaire ; Teilhard, propriétaire à Bagnac ; Larrie, maire de Lamatiève ; Lacombe, charpentier à Gourdon ; Lacabane, maire de Fons ; Mazars, rentier à Cazals ; Montagnac, propriétaire à Montlauzun ; Gratias, adjoint au maire de Milhac ; Maury, propriétaire à Loupiac ; Albareil, forgeron à Payrac ; Barayre, propriétaire à Montcuq ; Maury, maire de Loubressac ; Malidat, propriétaire à Trespoux ; Sérager, maire de St-Denis-Martel ; Blanqui, adjoint au maire de Montredon ; Laval, notaire à Taemines ; Gagnayre, négociant à Gourdon ; Crayssac, négociant à Limogne ; Delvit, docteur en médecine à Delbes Emile ; Delvert, maire à Faycelles ; Cubaynes, propriétaire à Lalbenque ; Croc, propriétaire à Maxou ; Nicolaï, adjoint au maire de Cahors ; Magot, maire de Rudelle.

Jurés suppléentaires

MM. Belot, marchand de bois à Cahors ; Platret, employé au Crédit Lyonnais à Cahors ; Poimboeuf retraité à Cahors ; Lantuejols, sous-économiste de l'hospice à Cahors.

Stupide plaisanterie

Après boire, les nommés Delbreuil Jean, Delbreuil René et Delfort, de St-Médard, décidèrent de faire une farce au cantonnier de Cluzet, commune de Pontcirq, M. Cussat.

Ils arrivèrent devant la maison de M. Cassat et firent un grand bruit, simulé une dispute, une rixe.

M. Cussat sortit de chez lui pour se rendre compte de ce qui se passait. Au moment où il paraissait sur le seuil de la porte, un coup de feu fut tiré à bout portant.

Les trois jeunes gens prirent la fuite. M. Cussat avertit le maire et une enquête fut faite qui permit de découvrir les coupables.

Delbreuil Jean reconnut qu'il avait, avec un pétard-pistolet, voulu faire peur à M. Cussat. Mauvaise plaisanterie qui aurait pu avoir des conséquences graves. Procès-verbal a été dressé.

Service des chemins de fer

MM. de St-Stéban, Bouchan, Baron, lieutenants de réserve sont nommés dans le service des chemins de fer et affectés à la 17<sup>e</sup> région.

Vol

Nous avons relaté le vol commis au préjudice de Mme veuve Loygues, à St-Martin-le-Redon.

Le vol est important : après inventaire, il s'élevait à 40.000 francs environ.

Mme Loygues avait quitté son domicile, dimanche matin, à 9 h. 50, et rentra à 11 h. 1/2. A son retour, elle ne put pas ouvrir la porte de la maison. Après avoir fait jouer la clé plusieurs fois dans la serrure, elle remarqua que le verrou avait été poussé à l'intérieur.

Un voisin, M. Pémeja, passa sur la terrasse et constata que la porte vitrée qui y donne accès était ouverte ainsi qu'une fenêtre de la salle à manger.

La porte d'entrée fut ouverte, et c'est alors que Mme Loygues comprit qu'un cambrioleur avait pénétré dans la maison.

Un bureau était ouvert et le contenu était répandu sur le plancher, mais 2 billets de 1.000 francs et 450 francs en titres, n'y étaient plus.

Mme Loygues avait placé ses économies dans le piano : il y avait une somme de 30.000 francs dans une boîte ronde, en fer blanc et recouverte d'un étui en drap.

Cette somme avait disparue : elle était composée de 12 billets de 1.000 francs, de 500 et 100 francs.

En outre, une montre en or, de dame, avec les initiales E. M., avec chaîne en or, deux montres d'homme, une épingle de cravate en or, deux bracelets en or, un sautoir ont été volés.

Un livret de caisse d'épargne de 7.445 francs a été dédaigné par le voleur.

Il semble bien que le voleur connaissait les lieux. Une enquête est ouverte.

Vol de plants

M. Raymond Coly, rédacteur principal à la Préfecture, a porté plainte à la gendarmerie pour vol de plants.

M. Coly possède, dans la côte de Roquebillière, près de Peyroles, une vigne en voie de reboisement.

Il y a 15 jours, M. Coly avait planté 20 jeunes plants de cyprés ; or, il eut le regret de constater, dimanche, qu'un malfaiteur en avait arraché et emporté quelques-uns.

M. Coly a déclaré qu'il tenait à ce qu'une enquête soit faite pour retrouver le coupable, « car il croyait faire œuvre utile en tirant parti d'un terrain inculte par le reboisement. »

Incendie

Nous avons signalé qu'un incendie avait éclaté dans une maison située à Orgueil (commune de Mauroux), où habitait M. Rodes, électricien à l'usine d'Orgueil.

La maison est entièrement détruite ; il ne reste que les murs.

L'enquête de la gendarmerie a établi les faits suivants :

M. Rodes était parti samedi d'Orgueil pour se rendre à St-Aubin (Lot-et-Garonne) chez ses beaux-parents où se trouvait sa femme et ses deux enfants.

Le soir, il revint à Orgueil pour soigner trois porcs. Il alluma le feu dans la cheminée de la cuisine, et comme la nuit s'annonçait froide, il alluma, également, le poêle dans la chambre à coucher.

Il porta de la braise dans le poêle et des petits rondins de bois, puis, comme le feu tardait à prendre, il prit une bouteille d'essence et versa une partie du contenu sur le bois.

Au moment où il versait l'essence, une grande flamme sortit du poêle. M. Rodes fut environné de flammes et brûlé à la figure.

A ce moment-là, il lâcha la bouteille d'essence qui se brisa sur le plancher où se répandit l'essence.

Affolé, M. Rodes jeta un seau d'eau sur l'essence enflammée ; mais le feu s'éteignit encore davantage.

M. Rodes appela les voisins, mais quand ceux-ci arrivèrent la maison n'était plus qu'un brasier.

La gendarmerie a établi un procès-verbal au Parquet.

BDEN

SAMEDI (soirée) DIMANCHE (matinée et soirée)

Le plus grand film français tiré du célèbre roman de Jules Mary

LA MAISON DU MYSTÈRE

En une seule séance, interprété par : Mosjoukine, Ch. Vané, Colline, Francine Mussey, Hélène Darly, Simone Genevois.

Point n'est besoin de commentaires pour ce film universellement connu et qui, réalisé en une seule séance, est une véritable merveille.

AU ROBINSON

Tous les samedis, dimanches fêtes et veilles de fêtes

Grand Bal



Petits enfants, grands tourments.

La santé de vos enfants pendant la croissance est pour vous un sujet de continuel souci. Vos fillettes surtout vous donnent bien de l'inquiétude et, souvent, vous vous demandez avec angoisse comment elles supporteront la profonde métamorphose qui s'opère en elles. C'est qu'à ce moment, le plus grave danger qui menace vos enfants, c'est la chlorose, c'est-à-dire une grave altération de la qualité du sang. Fort heureusement, vous avez dans les Pilules Pink le plus puissant remède contre cette redoutable forme d'anémie.



M. André RANTY, secrétaire de mairie à Laurière (Haute-Vienne) est un éloquent témoignage de la valeur des Pilules Pink :

« J'ai fait prendre des Pilules Pink à mon petit garçon, André, qui était très anémique, et je puis affirmer qu'après une boîte seulement, il avait déjà repris des couleurs et était beaucoup plus vif. Je ne manquai certes pas de lui faire prendre de nouveau des Pilules Pink, dès que je le verrai moins bien portant. »

C'est à juste titre que les Pilules Pink sont considérées comme un des plus puissants remèdes contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et du retour d'âge, les maux d'estomac, maux de tête, épuisement nerveux.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Ph<sup>ie</sup> P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 8 francs la boîte, 45 francs les six boîtes, plus 0 fr. 50 de timbre-taxe par boîte.

350 Px réel gar. piéc. 210 l. de mon par jus, franco, régie, port. VIN fût t. compris, 3 échantil. 3 fr. Mme Louise CAZALS, Prop., 190, r. de Sérignan, BEZIERS.

Bibliographie

Vient de paraître

'Au Pays des Bombances'

par Ernest LAFON

avec préface de Gustave GUICHES

Roman qui a reçu le plus chaleureux accueil en Quercy et dont les critiques de la grande presse font le plus vif éloge.

M. Serge Baranx en a dit : « Ce qu'il faut retenir et ce dont on ne saurait assez féliciter l'auteur, c'est d'avoir voulu avant tout être Quercynois, et d'avoir été dans le fond et dans la forme, car nous avons retrouvé, là, force de ces expressions qui ont la bonne saveur du terroir et donnent à l'œuvre sa vraie signification... »

En vente chez l'éditeur ou expédié contre remboursement : M. Meyzenc, 36, boulevard Gambetta, CAHORS. — Un gros volume de 350 pages, très belle édition, 12 francs.

L'OPINION

Journal de la semaine

Paraissant tous les samedis

8, rue des Beaux-Arts, Paris, VI<sup>e</sup> ar<sup>e</sup>

Sommaire du Samedi 15 Février 1930

Affaires extérieures : Cosas de España : Jacques Chastenet. — Ce qu'on dit. — La réforme nécessaire du budget : Pierre de Pressac. — Notes et figures : Pourquoi a-t-on enlevé Koutepov ? : XXX. — Littérature : L'inquiétude de ce temps : Robert Bourget-Paileron. — Chronique internationale : France et Suisse (II) : André Thérive. — Voyages : La politique ne cède pas à l'argent : Louis Thomas. — Mémoires et documents : En marge de l'affaire Koutepov. La disparition de Benjamin Bathurst : A. Chénier du Chesne. — Art : Le Cubisme et l'Art décoratif : Henri Clouzot. — Idées : Sur l'origine de la vie : Gonzague Truc. — La Bourse.

Chemin de fer de Paris à Orléans

L'art en cartes postales

En présence du succès obtenu par les cartes postales illustrées, reproduction fidèle de ses affiches touristiques en couleurs, la Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans vient de faire paraître une nouvelle série de 10 sujets différents (Châteaux de la Loire, sites et monuments de Bretagne, d'Auvergne, d'Entre Loire et Garonne, types espagnols et Nord Africains).

Ces cartes intéresseront tout particulièrement les artistes, les membres de l'enseignement, les collectionneurs et les touristes.

On les trouve dans les principales gares et bureaux de ville du dit réseau au prix de 2 francs la pochette de 10 sujets.

Ces pochettes sont également adressées franco contre l'envoi de la somme de 2 fr. 25 (Etranger : 2 fr. 60), au bureau de la Publicité de la Compagnie d'Orléans, 1, Place Valhubert, à PARIS (XIII<sup>e</sup>).

Facilités pour la livraison à domicile des bagages dans Paris

Les voyageurs désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités, dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide des dits bagages, à le faire connaître dès la gare de départ.

A l'arrivée, ils présentent leur bulletin à un bureau spécial installé dans la salle des bagages des gares du Quai d'Orsay ou d'Austerlitz en remettant leur commande de livraison et, le cas échéant, leurs clefs, s'ils ne veulent point assister eux-mêmes à la visite de l'Octroi.

Ils peuvent ainsi gagner ensuite leur domicile débarrassés de tout souci.

L'AMERIQUE DU SUD Via Bordeaux

Il est rappelé au Public les facilités offertes pour les relations avec l'Amérique du Sud via Bordeaux.

Sur présentation d'un billet de passage des Compagnies Sud-Atlantique et

Chargeurs-Réunis, conjointement avec un billet de chemin de fer pour Bordeaux, les bagages sont enregistrés directement à Paris-Quai d'Orsay de la destination définitive, après visite par la Douane. L'enregistrement est fait à Paris-Quai d'Orsay la veille du jour fixe pour le départ des paquebots de Bordeaux. Des dispositions spéciales sont en outre prévues pour amener les voyageurs, sans changer de voiture, jusqu'au quai d'embarquement.

Dans le sens du retour, les bagages à destination de Paris peuvent être enregistrés directement à bord du paquebot, avant son arrivée à Bordeaux. La visite de ces bagages par la Douane n'a lieu qu'à la gare de Paris-Quai d'Orsay, et tout est fait pour faciliter aux voyageurs le plus possible, comme à l'aller, la traversée de Bordeaux.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :

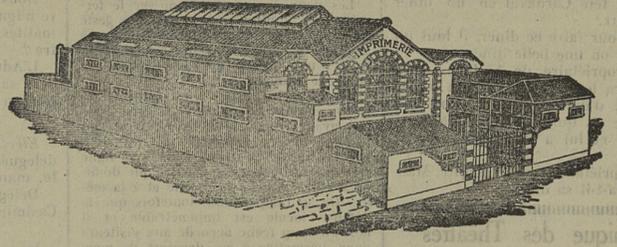
1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



Maitresses de Maison!

LISEZ la

Mode Pratique

qui concilie

ELEGANCE - FANTAISIE JOLIS RAFFINEMENTS avec l'économie qu'impose la vie chère.

Un an, 52 numéros, dont 24 en couleurs : 50 fr. Le Numéro : 1 fr.

SERVICE D'HIVER 1929-1930

De Paris à Toulouse par Cahors

Table with columns for departure/arrival points (PARIS, LIMOGES, BRIVE, etc.) and times for different train services (OMNIB., EXP., MIXTE, RAPIDE).

De Toulouse à Paris par Cahors

Table with columns for departure/arrival points (TOULOUSE, MONTAUBAN, CAHORS, etc.) and times for different train services.

De Cahors à Libos

Table with columns for departure/arrival points (CAHORS, Pradines, Mercuès, etc.) and times.

De Libos à Cahors

Table with columns for departure/arrival points (LIBOS, Fumel, Soturac, etc.) and times.

St-Denis-près-Martel et Aurillac

Table with columns for departure/arrival points (St-Denis-près-Martel, Vayrac, Bétaillé, etc.) and times.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Table with columns for departure/arrival points (Le Buisson, Sarlat, Cazoules, etc.) and times.

Toulouse à Capdenac, Brive et Toulouze

Table with columns for departure/arrival points (TOULOUSE, CAPDENAC, FIGEAC, etc.) and times.

De Cahors à Capdenac

Table with columns for departure/arrival points (CAHORS, Cabessut, Arcambal, etc.) and times.

Aurillac à St-Denis-près-Martel

Table with columns for departure/arrival points (AURILLAC, La Roquebrou, Siran, etc.) and times.

St-Denis-près-Martel au Buisson

Table with columns for departure/arrival points (St-Denis-p.-M. d., Martel, Baladou, etc.) and times.

Paris à Brive, Capdenac et Toulouze

Table with columns for departure/arrival points (PARIS, Brive, Turenne, etc.) and times.

De Capdenac à Cahors

Table with columns for departure/arrival points (CAPDENAC, Lamadeleine, Toirac, etc.) and times.